

**SÉCHERESSE : LE NIVEAU DES COURS
D'EAU ALARME LES AUTORITÉS**

**THÉÂTRE : À LA MC2, GRÉGORY FAIVE
INVITE LE PUBLIC À SE METTRE À TABLE**

les affiches

DE GRENOBLE ET DU DAUPHINÉ

VENDREDI 31 MARS 2023 - N°5143 - 2 €

Alimentation Que mangent les Isérois ?



L'AGENDA COMPLET DES SORTIES | TOUTES LES ANNONCES LÉGALES EN ISÈRE

D 92000 - 5143 - F: 2,00 €



Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <https://www.marches-publics.info>

Envoi à la publication le : 22 mars 2023.

ATTRIBUTIONS DE MARCHÉS

A2023C12815



Avis d'attribution

Identification de l'organisme acheteur :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRÉSIVAUDAN - M. Le Président
390 rue Henri Fabre - 38926 Crolles - Cedex - Tél : 04 76 08 04 57 - Fax
04 76 08 85 61 - mèl : zamira@le-gresivaudan.fr
eb : <http://www.le-gresivaudan.fr> - SIRET 20001816600245.

Objet : Réalisation des contrôles des installations d'assainissement
en collectif communauté de communes Le Grésivaudan.

Référence acheteur : 22047SPA00.

Nature du marché : Services.

Modalité de procédure ouverte

Classification CPV :

Code principale : 90480000 - Service de gestion du réseau d'assainissement.

Adresse chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de
Grenoble - 2 Place de Verdun BP 1135 - 38022 Grenoble - Cedex - Tél :
76429000 - Fax : 0476422269 -
mailto:ta-grenoble@juradm.fr

Adresse chargée des procédures de médiation : Tribunal administratif de
Grenoble - 2 Place de Verdun BP 1135 - 38022 Grenoble - Cedex - Tél :
76429000 - Fax : 0476422269 -
mailto:ta-grenoble@juradm.fr

Décisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : -
Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de
procédure administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du
contrat. - Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA,
pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA
pour les recours de pleine juridiction ouverts aux concurrents évincés, et pouvant
être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du
contrat est rendue publique : Recours en contestation de la validité du contrat
dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures
de publicité appropriées, dans les conditions prévues par l'arrêt du Conseil
d'Etat du 4 avril 2014, Département du Tarn et Garonne.

Montant du marché.

Montant total du marché (hors TVA) : 500000 euros.

Nombre d'offres reçues : 2.

Date d'attribution : 16 Novembre 2022.

Numéro de marché n° : 22047SPA00.

Adresse du titulaire : LOT CONTROLE, 57 RUE CASSIOPEE, 74650 CHAVANOD.

Montant HT : 500 000,00 Euros.

Le titulaire est une PME : NON.

Sous-traitance : oui.

Montant de la sous-traitance, en valeur (H.T.) : 500 000,00 euros .

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur
<http://www.le-gresivaudan.fr>

à partir du 28 Mars 2023 à la publication.

AVIS ADMINISTRATIFS

A2023C12778



Commune de LES ADRETS

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Enquête publique relative à la cession de chemins ruraux

La Maire de Les Adrets a ordonné, par arrêté n° A2023-035 du 23/03/2023, l'ouverture d'une enquête publique sur la cession de chemins ruraux sur le territoire de la commune de Les Adrets initiée et interrompue courant mai 2022.

À cet effet, Madame Anne MITAULT reste désignée en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie de Les Adrets du vendredi 14 avril 8h au vendredi 28 avril 12h.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le détail de cession des chemins ruraux sera consultable par le public à la mairie de Les Adrets aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête en mairie de Les Adrets aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie, ou les adresser au commissaire enquêteur par courrier à la mairie de Les Adrets - 61 rue du Cardelet - 38190 LES ADRETS.

Il est précisé que les observations déposées lors de la première enquête seront conservées et versées au registre de la présente enquête publique.

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie le vendredi 28 avril 10h à 12h.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront à la disposition du public pendant un an à la Mairie de Les Adrets.

La Maire,
Delphine PERREAU

A2023C12771

PRÉFECTURE DE L'ISÈRE

AVIS DE DECLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE Communauté de Communes Le Grésivaudan

Par arrêté préfectoral du 6 mars 2023, sont déclarés d'utilité publique les travaux de dérivation des eaux et de l'instauration des périmètres de protection des captages de Boulac et Rocher Blanc, exploités par la Communauté de Communes Le Grésivaudan en vue de la consommation humaine pour la production et la distribution par un réseau public.

L'arrêté préfectoral sera affiché en mairie de Chamrousse et Vaulnaveys-le-Haut pendant une durée de deux mois.

A2023C12678



AVIS DE MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE Projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de ST ETIENNE DE CROSSEY

Selon les dispositions de l'arrêté n°2023/20 de Mme la Maire de la Commune de Saint Etienne de Crossey en date du 03/03/2023, prescrivant

l'ouverture de l'enquête publique sur la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune sera soumis à l'enquête publique durant 32 jours :
du LUNDI 27 MARS 2023 au JEUDI 27 AVRIL 2023 inclus.

M. DUPONT Gilles, retraité, dûment agréé par le Tribunal Administratif de Grenoble, assumera les fonctions de commissaire enquêteur.

La modification N°2 porte :

- **Sur une actualisation des Orientations d'Aménagement et de Programmation** au regard des évolutions constatées depuis l'approbation du PLU: poursuite du ralentissement de la croissance démographique malgré un rythme de production de logements cohérent avec le rythme prévu par le SCoT et le PLH, un besoin de diversification du parc de logements qui se renforce, des évolutions des objectifs communaux en matière d'équipements publics, des opérations en cours de réalisation dans le centre-bourg, des friches à renouveler La modification n°2 sera l'occasion de mettre à jour les orientations d'aménagement en confortant l'axe 2 du PADD qui vise à recentrer les développements urbains dans le principal pôle urbanisé de la commune.

- **Sur la mise à jour dans le PLU des évolutions législatives et des compétences et documents supra-communales depuis l'approbation du PLU** : notamment le PCAET arrêté en Conseil communautaire de février 2019, le Schéma de secteur du Pays vironnais de 2015, le PLH du Pays vironnais (2019/2024), la prise en compte dans le PLU du recensement du petit patrimoine fait par le Pays Vironnais.

- **Sur des modifications du règlement écrit et graphique** pour traduire réglementairement les OAP modifiées, ajuster le règlement, clarifier ou reformuler des règles pour une meilleure compréhension et utilisation du règlement, corriger les erreurs matérielles relevées entre le règlement graphique et la carte des aléas, mettre à jour les emplacements réservés, compléter les dispositions sur les clôtures/les matériaux/les couleurs dans le règlement écrit

Pendant ce délai : Le dossier soumis à l'enquête publique sera consultable:

- Sur support papier, sur ordinateur, en Mairie aux jours et heures ouvrables de la mairie : Lundi et Mardi après-midi de 13h30 à 18h; Mercredi et samedi matin de 9h à 12h; Jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h00; Vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h00.

- Sur le site internet de la Mairie à l'adresse suivante :

www.st-etienne-de-crossey.fr

- une permanence sera assurée par M. le commissaire enquêteur à la Mairie de Saint Etienne de Crossey afin de répondre aux demandes d'informations faites par le public, les jours et heures suivants :

- **Le Lundi 27 mars 2023 de 13h30 à 18 heures**
- **Le Mercredi 5 avril 2023 de 09h00 à 12 heures**
- **Le Samedi 15 avril 2023 de 09h00 à 12 heures**
- **Le Jeudi 27 avril 2023 de 13h30 à 18 heures**

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations sur le projet seront consignées sur le registre d'enquête en mairie. Elles pourront également être adressées par écrit au commissaire enquêteur aux adresses suivantes :

- Par courrier : 134 rue de la Mairie, 38960 Saint Etienne de Crossey.
- Par courriel : modificationplu@crossey.org

Les observations transmises par voie électronique seront accessibles sur le site internet de la commune de St Etienne de Crossey :
www.st-etienne-de-crossey.fr

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication des dossiers de l'enquête publique conjointe auprès du secrétariat de Mairie dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Les informations relatives au projet pourront être données par Mme MARRANT Myriam, adjointe à l'urbanisme ou Mr ROUDET Bruno 1er adjoint, sur rendez-vous (Se renseigner au secrétariat de mairie aux jours et horaires d'ouverture).

Au terme de l'enquête publique, les rapports et les conclusions de M. le commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en Mairie et sur le site internet de la commune durant un an.

À la suite de cette enquête, le projet de modification du PLU pourra éventuellement être modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête et des observations du commissaire enquêteur et la décision d'adoption du document sera soumis à l'approbation du Conseil municipal de la commune de St Etienne de Crossey.

Le projet a été soumis à l'autorité environnementale pour un examen au cas par cas réalisé par la personne publique responsable en application des articles R.104-33 à R.104-37 du code de l'urbanisme pour un plan

local d'urbanisme.

Fait à Saint Etienne de Crossey,

Le 04/03/2023.

La Maire de Saint Etienne de Crossey,
Ghislaine PEYLIN